

Informations municipales au Conseil communal du 12 décembre 2022

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En ce qui concerne mes dicastères, c'est surtout le budget 2023 dont je vais vous parler ce soir.

Nous avons plusieurs procédures en suspens au Tribunal cantonal dont celles concernant les initiatives « Vive l'école à Morrens » et « Vive la Salle Davel » dont nous vous avons parlé lors du dernier Conseil.

Sinon, nous avons beaucoup travaillé ces dernières semaines sur la thématique des économies d'énergie. Vous avez certainement lu dans la presse que les communes devaient mettre en place un plan de continuité en cas de pénurie ou de coupures d'électricité. Nous devons également prévoir un point de rassemblement d'urgence pour accueillir la population vulnérable dans cette situation. Je vous informe que nous sommes prêts à remettre notre plan de continuité à la Préfecture dans le délai imparti au 15.12.2022. Je laisse à M. Frédéric Gex le soin de vous donner plus de détails sur ce sujet au point 6 de l'ordre du jour.

SHU/12.12.2022

EAU POTABLE

Depuis le 15 novembre, suite à des travaux de terrassement à Cugy, notre conduite d'adduction est hors service. Une facture pour le manque à gagner sera envoyée à l'entreprise responsable des travaux.

REGIONALISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Un préavis pour la reprise de notre réseau par le service de l'eau de Lausanne est en cours. L'aspect comptable sera avalisé prochainement, notre réseau serait repris aux mêmes conditions que celui de Cugy. Nous devrions pouvoir vous présenter un préavis début 2023 pour une mise en service au 1^{er} janvier 2024

COLLECTEURS ET MISE EN SEPARATIF DES EAUX CLAIRES ET EAUX USEES.

La salle Davel sera mise en conformité en mars 2023.

STEPS ET REGIONALISATION DU TRAITEMENT DES EAUX USEES

Nous sommes en contact avec le bureau Ribl pour le tracé des collecteurs intercommunaux et avec le bureau Holinger pour les nouvelles STAP.

BATIMENTS SCOLAIRES

Nous avons souffert d'une panne de chauffe-eau au collège de la Marionnaz. Il est hors service et nous étudions différentes options de remplacement.

Le chauffage des modulaires de la Marionnette et de l'UAPE ne donne pas encore satisfaction. D'abord des personnes malveillantes ont touché à l'interrupteur de la PAC et la Marionnette s'est retrouvée dans le froid lundi passé ainsi que ce dimanche. Des mesures doivent être prises.

Concernant l'agrandissement du collège de la Combe, une demande de crédit pour l'étude d'un avant-projet sera présentée en mars 2023 au Conseil intercommunal.

ECOLE

Depuis 2008, la structure du CODIR de l'ASICE n'a pas changé alors que les tâches qui nous incombent ont énormément augmentées. Depuis 2009, avec l'acceptation par le peuple de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants), nous avons mis en place des structures d'accueil pour la journée continue. En 2011, la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) a redéfini les buts généraux de l'école et la scolarité devient obligatoire dès l'âge de 4 ans. En 2019, le département vaudois de la formation développe le concept 360 degrés qui définit les principes et conditions d'une école à visée inclusive et enfin la Loi sur la pédagogie spécialisée complète le cadre normatif du concept 360. Toutes ces modifications légales ont un impact sur le fonctionnement de l'école avec des répercussions sur l'organisation scolaire et parascolaire (suivi du personnel, locaux, transports, cantines, centres d'animation, devoirs surveillés, bibliothèques, camps, prévention, relations avec l'école et les parents). D'autre part, le canton s'est déchargé de nombreuses responsabilités sur les communes.

Tout cela pour expliquer pourquoi l'ASICE est à la recherche d'un directeur pour l'aider à répondre aux exigences auxquelles nous sommes soumis.

CONSEIL D'ETABLISSEMENT.

Une séance constitutive de l'APE Haut-Talent s'est célébrée le 1^{er} décembre. C'est un trait d'union concret et efficace entre les parents et l'école. Je vous invite à consulter leur site APE-Haut-Talent.

DBT/12.12.2022

PACOM

Le projet pour l'examen préliminaire avait été transmis au mois de septembre à la DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement) par notre mandataire, la société PLAREL SA.

La municipalité a obtenu en début de ce mois l'analyse et la détermination de la DGTL sur ledit projet.

Ainsi, avant de pouvoir transmettre le futur dossier préalable, il s'avère qu'une coordination plus étendue avec la DGTL est nécessaire suite à sa formulation de remarques sur la problématique du dimensionnement de notre zone à bâtir.

La DGTL donnent des précisions dans certaines thématiques qui auraient été oubliées ou identifiées à tort dans notre examen préliminaire.

De ce fait, une quarantaine de questions sont mentionnées qui sont à traiter à l'appui d'un guide pour chaque point. La Municipalité va considérer le tout avec l'assistance de M. Pelli du bureau Plarel.

COMPLEMENT DU 19.12.2022 HORS CONSEIL COMMUNAL

Il s'avère qu'une méprise est apparue dans le texte lu le 12 ct. La quarantaine de questions citée n'est pas adaptée spécifiquement à Morrens car elle s'avère être d'ordre général.

En effet, M. Pelli, dans son courriel envoyé un jour après la séance du CC, indique bien que notre rapport d'examen préliminaire est tout à fait positif, notre stratégie de redimensionnement des zones à bâtir n'ayant pas été remise en question par le canton. Dès lors, M. Pelli va poursuivre la procédure et proposera un dossier complet avec un nouveau règlement sur la police des constructions qu'il présentera à la Municipalité dans le courant du premier trimestre 2023.

LAP/12.12.2022

SALLE DAVEL

Nous avons équipé la salle du 1^{er} étage, (salle de gym et de spectacle) d'un écran et d'un projecteur.

TRANSPORTS

La commune de Morrens s'est dotée d'un véhicule Mobility stationné sur le parking de la salle Davel.

SALLE POLYVALENTE

Pour donner suite aux dernières séances avec la ComCo, cette dernière ne souhaitant pas travailler sur le plan financier, elle a été mise en stand-by.

Il n'y a pas de miracle, l'augmentation des coûts de construction nous a touché de plein fouet et nous n'aurons pas d'autres solutions que de passer par un préavis d'augmentation de crédit. Les chiffres vont être clairement établis avec l'architecte et nous vous proposerons ce dernier au printemps. Dans l'attente, la commission des finances se penchera sur le dossier et je ne peux que conseiller au Président de créer une commission ad hoc pour laquelle je serais heureux de répondre à leurs questions.

PENURIE D'ENERGIE

Une présentation est faite en fin de séance.

FGX/12.12.2022

DESSERTES FORESTIERES

Les travaux de rénovation de la desserte forestière de la Rochette débuteront au printemps 2023.

REPONSE A M. DENIS LAMBELET CONCERNANT LE DEFRICHAGE LORS DE LA CONSTRUCTION DES TROIS VILLAS A LA ROUTE DE CUGY

C'est le garde forestier et l'inspecteur des forêts qui ont martelé les arbres visant la sécurité des nouvelles constructions.

FSI/12.12.2022